

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Réfèrent : Madame Collange

04 90 49 35 50

[petrdupaysdarles@ville-arles.fr](mailto:petrdupaysdarles@ville-arles.fr)

Liste des pièces adressées le 02/10/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

**DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2020**

2020.025 : ELECTION DU PRESIDENT

Rapporteur : Madame Marie-Rose LEXCELLENT, doyenne d'âgeSecrétaire de séance : Monsieur Jean MANGION

Nombre d'élus en exercice : 24			Suffrages			Date de la convocation
<u>Présents</u>	<u>Suppléants</u>	<u>Absents</u>	<u>Pour M. Pécout</u>	<u>Abstention</u>	<u>Pour P. de Carolis</u>	
24	4	4	18	4	2	17 septembre 2020

Etaient présents :

**ACCM** : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Jean-Michel JALABERT, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Laurie PONS, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Madame Claire de CAUSANS (suppléante), Madame Sophie ASPORD (suppléante) Monsieur Gérard QUAIX (suppléant) ;

**CCVBA** : Monsieur Hervé CHERUBINI, Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION ;

**TPA** : Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Pierre-Hubert MARTIN, Monsieur Yves PICARDA, Monsieur Daniel ROBERT (suppléant).

Etaient excusés :

**ACCM** : Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Fabien BOUILLARD,

**TPA** : Madame Nathalie GIRARD.

Fait à Arles le 2 octobre 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





L'élection des s'opère dans les conditions de l'article L 2122-7 du CGCT, ainsi si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Ainsi et conformément aux dispositions prévues par les articles précités, il est demandé à ceux qui souhaitent présenter leur candidature à ce poste, de bien vouloir se faire connaître.

Il est enregistré, pour la présidence au PETR, la candidature de Monsieur Michel PECOUT, Maire de Graveson et vice-président de Terre de Provence, délégué au tourisme. Il a déclaré sa candidature à la Présidence du PETR par mail daté du 22 septembre 2020.

Aucune autre candidature n'est proposée en séance.

Je vous invite donc à bien vouloir procéder au vote.

Les résultats sont les suivants :

- 1 – Nombre de Conseillers syndicaux..... 24
- 2 – Nombre de Conseillers présents et représentés.....24
- 3 – Abstention ..... 4
- 4 – Nombre de voix obtenues Monsieur Michel PECOUT : 18 / Monsieur Patrick de CAROLIS : 2

**Monsieur Michel PECOUT ayant obtenu la majorité absolue, il est élu Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles.**

Monsieur Michel PECOUT assure, dès lors, la présidence de la séance.

Le Président,  
**Michel PECOUT**

